

**PROMUTUEL**

ASSURANCE

DU LAC AU FLEUVE

# **RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE DE DONNS ET DE COMMANDITES**

**ENGAGEMENT SOCIAL**

## Résumé de la politique de dons et de commandites

### Engagement social

Promutuel Assurance du Lac au Fleuve s'identifie à de multiples initiatives qui témoignent de ses valeurs mutualistes et qui s'harmonisent à sa vision d'entreprise responsable fortement impliquée dans son milieu. Cet engagement a notamment pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des collectivités, et s'avère être à l'appui de programmes communautaires et de projets d'envergure qui contribuent à un bien-être collectif.

Une politique a été adoptée afin d'assurer une saine gestion des demandes de dons et de commandites. Celle-ci permet de guider nos choix, de garantir le respect de nos valeurs, d'assurer un traitement objectif et équitable des demandes et d'optimiser les montants alloués.

### Créneaux d'intervention

En raison de leur impact important au sein de nos communautés, les causes issues des créneaux d'intervention suivants ont été retenues par Promutuel Assurance du Lac au Fleuve :

- Santé – social – communautaire;
- Éducation – jeunesse;
- Relève agricole;
- Développement économique;
- Environnement;
- Prévention.

### Critères d'admissibilité :

- **OBLIGATOIRE** : Avoir rempli le formulaire de demande de partenariat;
- Les demandes doivent correspondre aux valeurs de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve, soit la solidarité, la coopération, l'intégrité et la collaboration;
- Détenir le statut d'organisme sans but lucratif ou posséder un numéro d'organisme de bienfaisance (pour une demande de don);
- Œuvrer dans les créneaux encouragés par Promutuel Assurance du Lac au Fleuve;
- Présenter un projet structurant pour la communauté répondant à un besoin collectif.

## Exclusions

Promutuel Assurance du Lac au Fleuve est sensible à l'importance de tous les projets qui lui sont soumis et reconnaît leur raison d'être. Toutefois, aucun don et aucune commandite ne seront attribués dans les situations suivantes :

- Fondations privées ou organisations politiques et religieuses;
- Projets personnels;
- Stages, voyages et projets parascolaires;
- Activité ou événement qui ne rejoint pas la clientèle de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve ou qui est en contradiction avec l'image ou les valeurs de la Société mutuelle;
- Demande de commandite dont le projet, l'activité ou l'événement rejoint une faible partie de la population;
- Demande de contribution émise d'un organisme œuvrant à l'extérieur du territoire couvert par la mutuelle ou dans le but de financer un projet, une activité ou un événement qui a lieu à l'extérieur du territoire couvert par Promutuel Assurance du Lac au Fleuve;
- Toute demande de contribution **reçue à la dernière minute.**

## Dépôt d'une demande

Par souci pour l'environnement, seules les demandes reçues par le biais du formulaire en ligne seront acceptées :

- Une (1) seule contribution est accordée à un même organisme sur une base annuelle;
- Les engagements se limitent à une période maximale de cinq (5) ans.

Le comité se réunira en février, en mai, en septembre et en novembre. Vous pouvez donc soumettre une demande **au plus tard le deuxième mardi du mois** des comités soit en février, en mai, en septembre et en novembre, et **soixante (60) jours avant** la tenue de l'événement.

Une réponse par courriel est transmise au demandeur dans un délai de deux (2) semaines suivant la date du dernier comité.